

## DEMANDE D'AUTORISATION DE BÂTIR, DÉCLARATION DE TRAVAUX ET DE LOTISSEMENT

### Type de demande

Autorisation de bâtir     Déclaration de travaux     Information     Lotissement     Autre

Si autre, veuillez préciser: \_\_\_\_\_

### Demander

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

N°: \_\_\_\_\_ Rue: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Tél: \_\_\_\_\_ GSM: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_

### Spécifications de la nature des travaux

Descriptif:

---

---

---

---

---

---

### Situation de la parcelle

Propriétaire Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

N°: \_\_\_\_\_ Rue: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

N° cadastral: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Section: \_\_\_\_\_

Remarque: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

*Section réservée à l'administration:*

N° dossier:

Date entrée:

## Pièces à fournir

Annexes à fournir suivant le Règlement sur les bâtisses, selon la complexité du projet:

- Extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1/2500, avec indication de l'immeuble concerné en couleur ([www.geoportail.lu](http://www.geoportail.lu))
- Mesurage de la parcelle à l'échelle 1/500 dressé par un géomètre officiel
- Calcul de la performance énergétique et certificat de performance énergétique (règlement grand-ducal du 09.06.2021 concernant la performance énergétique des bâtiments)
- Permission de voirie de l'Administration des Ponts et Chaussées, si besoin
- Avis/autorisation de l'Administration de la Gestion de l'Eau, si besoin
- Plan masse à l'échelle
- Plan de construction de tous les niveaux avec affectation 1/50 ou 1/100
- Plan de construction du (des) sous-sol(s)
- Plan de construction des combles avec affectation et indication de la forme du toit
- Élévation des façades avec indication des constructions voisines attenantes
- Plans renseignant sur les travaux de remblai et/ou de déblai avec indication des murs de soutènement à construire
- Coupes longitudinales et transversales avec indication :
  - de la topographie existante du terrain,
  - des modifications à apporter à la topographie,
  - du niveau du plancher du rez-de-chaussée par rapport à l'axe de la voie desservante,
  - de la hauteur libre des niveaux
- Indication en couleur:
  - en rouge (nouvelles parties de construction),
  - en couleur jaune (parties de construction à démolir)
- Description exacte des matériaux de construction, avec calcul des surfaces exploitables et du volume bâti hors oeuvre
- Nom, adresse et matricule du maître de l'ouvrage
- Certificat établi par l'O.A.I.
- Avis de CREOS S.A. pour un raccordement au réseau du gaz naturel
- En outre, les documents doivent être :
  - remis en trois exemplaires pour les autorisations de bâtir avec plus que quatre unités de logement
  - pliés en format DIN A4 avec marge de perforation à gauche,
  - élaborés et signés par un architecte agréé aux termes de la loi du 13 décembre 1989,
  - contresignés par le ou les propriétaires,